

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION TRAITANT DE LA CONSOLIDATION DU STATUT DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL (CFPM)

Mise en contexte

Le 18 mars 2013, l'opposition officielle a déposé une motion visant à modifier la *Charte de la Ville de Montréal* et la réglementation municipale pour consolider les mandats de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) et enchâsser ses statuts et pouvoirs. Après discussion, il a été résolu de référer cette motion à la Commission sur les finances et l'administration pour étude.

Pour s'acquitter de ce mandat, la Commission a rencontré les représentants de la CFPM et du Service du capital humain et des communications. Les séances de travail se sont tenues les 13 mai et 20 août 2013. La commission a déposé son rapport au conseil municipal le 23 septembre 2013. Diverses circonstances ont empêché le comité exécutif d'y répondre jusqu'à ce jour.

Dans son rapport, la Commission formule deux recommandations.

R-1

Que le comité exécutif, lors de la préparation du budget 2014, tienne compte de la mission et des mandats de la Commission de la fonction publique conformément aux articles 57.2 à 57.8 de la *Charte de la Ville de Montréal* afin de s'assurer qu'elle dispose des ressources budgétaires appropriées.

Réponse à R-1

Le comité exécutif rappelle que le budget 2014 a été adopté et répartit les ressources en fonction de la mission de la CFPM, des montants disponibles et de la capacité de payer des contribuables.

R-2

Qu'un mandat soit donné à la Direction générale pour mettre en place des conditions optimales de collaboration entre le Service du capital humain et des communications et la Commission de la fonction publique, notamment en ce qui a trait à la vérification du caractère impartial et équitable des règles de dotation pour combler les emplois à la Ville.

Réponse à R-2

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et mandate la Direction générale pour s'assurer de la mise en place de conditions optimales de collaboration entre le Service des ressources humaines (qui remplace le Service du capital humain et des communications depuis le 1^{er} mai 2014) et la Commission de la fonction publique.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l'administration pour la qualité du rapport produit en réponse au mandat confié par le conseil municipal et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.